

Communiqué de presse



Contact presse

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

Rapport d'étape sur la situation de la filière du jazz en France

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a reçu le 14 février 2012 les représentants du groupe de travail consacré au jazz qu'il avait demandé à la Direction Générale de la Création Artistique du ministère de la culture et de la Communication de réunir afin de lui faire des propositions pour améliorer les conditions d'exercice des artistes de jazz et accroître la présence de ce genre musical dans le paysage culturel.

Un « Rapport d'étape sur la situation de la filière du jazz en France » a été remis au Ministre. Parmi les sujets qui y sont abordés, la visibilité du jazz sur les médias et notamment à la télévision est apparue comme une priorité qui doit être portée par les télévisions de service public.

La communication de ce rapport aux acteurs du jazz fera l'objet d'une journée de travail inaugurée par le Ministre.

Le Ministre a souhaité que les propositions suivantes du rapport soient rapidement mises en œuvre :

- La mise à l'étude de la création d'un dispositif d'insertion, Développement et Emergence dans le Jazz (DEFA) pour les artistes en développement de carrière,
- La réflexion autour d'un lieu pour le jazz à Paris pouvant accueillir l'Orchestre National de Jazz et une pépinière de talents et de projets,
- La mise en œuvre d'un soutien renforcé pour les 1eres parties qu'il faut recouper avec les propositions du futur Centre National de la musique allant dans ce sens,
- La création de lieux dédiés au jazz dans une logique d'aménagement territorial nécessaire pour accompagner les nombreux artistes concernés,
- Le renforcement de la place du jazz dans les réseaux de diffusion comme les scènes nationales, les scènes conventionnées, les scènes de musiques actuelles, SMAC,
- Le renforcement des liens entre le Bureau Export et l'Institut Français pour mieux prendre en compte le développement international du jazz,
- L'extension et le développement de notre soutien aux dispositifs franco-britannique et franco-germanique qui pourraient être mis en place avec la SACEM dans le domaine du jazz,
- Le soutien à la création de clusters ou grappes d'entreprises qui puissent accompagner les artistes du jazz,
- Le renforcement de la collaboration entre la formation et les lieux de diffusion pour promouvoir les artistes dans un esprit de développement territorial ,
- Assurer une plus grande présence du jazz dans l'audiovisuel public.

Paris, le 16 février 2012